

cesseurs, en donation pure faite entre les vifs, senz jamais rappeller, les choses que cy apres s'ensuiuent, les queles nous ont esté confisquées et acquises par la fourfaiture de feu messire Jehan de Bolando, dit Brisebarre. C'est assauoir vn quarry de vin que li deuoit Jehan de Montanti sur vne vigne seant ou terretoire de Monteigny et sur vn journal de terre seant ou lieu que l'en dit A Assouuille. Item iij s. esteuenans que doit le dit Jehan sur vne autre vigne et sur vn champ. Item vj sextiers de vin et x deniers que doit Perrenin du Pont sur vne soie vigne. Item iiij sextiers de vin et iiij deniers et obole que doit l'abbé de Vuillon sur sa vigne de la Fontaine. Item v sextiers de vin que la femme Perrenin Colard doit sur sa vigne de la Fontaine. Item x chanes de vin et iiij deniers que doit maistre Guillaume de Rue sur sa vigne de la Fontaine. Et mueuent du fief du sire de Vaugrenant, si comme l'en dit, et generalment toutes autres choses, quelles que elles soient, estans au lieu et ou terretoire de Montaigney, a nous auenues et confisquées par la mort et fourfaiture du dit Brisebarre. Et de ces choses auons enuestu le dit messire Humbert et miz en corporel possession, ou aussi, par le bail ou tradition de ces lettres, pour lui, ses hoirs et successeurs. Promettant en bonne foy que nous ne venrons jamais contre ceste presente donation, ne ferons ou consentirons que autres y viegnent, mais ycelle voulons tenir et valoir perpetuellement, non obstans quelconques dons ou graces que nous aiens autrefois faiz au dit messire Humbert en remuneration de ses seruices, ou autrement. Et que ce soit ferme et estable, etc.

Donnees a Paris, le ix^e jour de mars l'an mil cccclv. Par madame en son conseil ou messire de Saint Valier et vous estiez. Ainsi signees : de Saint Valier et vous estiez. Ainsi signees : E. Tengret.

(A suivre)

L. STOUFF.

UN APOTHECAIRE LIMOUSIN EN BOURGOGNE :

LÉONARD DUBANC

Nous avons récemment trouvé aux Archives départementales de la Creuse un opuscule manuscrit qui fut composé, en 1585, par un apothicaire, né à Saint-Junien, en Limousin, Léonard Dubanc, et qui a pour titre : *Paradoxes de la cure de la peste*. C'est un petit traité de médecine ou, plus exactement, de pharmacie. Honnêtement,

Dubanc cite ses sources : Ces paradoxes, écrit-il, sont composés « suyvant ce que autrefois, il [l'auteur] a pratiqué soubz Monsieur Fabri, docteur en médecine en la ville de Dijon, et en a extrait une partie des remèdes que ledict sieur Fabri a fait imprimer à Paris chez Nicol- las Chesneau, par privilège du Roy, 1567 ».

Nicolas Fabri, docteur en médecine, était originaire de Presles¹, en Argonne. Il s'intitulait médecin et astrophile. Avant de s'établir à Dijon, il avait exercé son art à Dole et peut-être à Lyon. On lui doit des *Commentaires sur Galien* (Lyon, 1556), un traité de la *Vraye prognostication nouvelle* (Agen, 1552), enfin, ces *Paradoxes de la cure de peste* utilisés par l'apothicaire Dubanc². Fabri explique, dans la courte préface de ce dernier livre, qu'astrologue, il avait lu dans les étoiles qu'une peste menaçait la Bourgogne en 1569. Il s'était donc empressé de composer son ouvrage, avant que n'éclatât l'épidémie.

Une raison toute différente avait poussé Dubanc à reprendre le traité de Fabri³. Il l'expose longuement : « Me trouvant au chasteau de Fronssac⁴ en l'an 1585, environné de la contagion non seulement « aux grandes villes, mais par tout le plat païs, me suis mis en « devoir d'assister, avec l'aide de Dieu, à Madame de la Vauguion⁵ « et mes dames ses filles, et affin que nul ne peüt imputer faute aux « remèdes dont j'ay usé, de ceux esquelz les occasions se sont presan- « tées, je les ay bien vouluz rédiger par escript, pour monstrier que, me « resouvenant avoir pratiqué soulz ledict sieur Fabri en la ville de « Dijon et mesmes suyvant un de ses livres que ledict sieur Fabri

1. Presles, canton et arr^t de Laon (Aisne).

2. Voici le titre exact de cet ouvrage : *Paradoxes de la cure de peste par une méthode succincte contre l'opinion de ceux qui ont escript... au passé...* (Paris, N. Chesneau, 1568, in-8°). Dubanc commît une erreur en datant l'ouvrage de 1567.

3. Son manuscrit figure série E, fonds de la baronnie de Boussac. Ce fonds, récemment entré aux Archives est en cours de classement. La bi^e de Boussac, qui appartenait au Moyen Age aux comtes de Brosse, seigneurs de Penthievre (dont le plus célèbre fut Jean, maréchal de France et compagnon de Jeanne d'Arc) passa, après bien des vicissitudes entre les mains de la famille de Carbonnières, qui posséda la terre jusqu'à la Révolution. Les de Carbonnières, originaires du Limousin, étaient alliés à de nombreuses familles de cette région et de Périgord. C'est par suite de l'une de ces alliances que le registre de Dubanc est passé dans le chartrier de Boussac. — *Boussac*, autrefois chef-lieu d'arrondissement de la Creuse, n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guéret.

4. *Fronssac*, chef-lieu de canton, arr^t de Libourne (Gironde).

5. Il s'agit probablement d'Anne de Clermont, qui avait épousé, en 1561, Jean des Cars, comte de la Vauguion, lieutenant-général du roi en Bretagne (J. NADAUD, *Nobiliaire du diocèse de Limoges*, t. I, p. 376-377).

« m'envoya à Lion, moy estant apothicquaire en l'hostel-Dieu du « Rosne, en ladicte ville.

« Par quoy je vous supplie prendre en bonne part les remèdes qui « s'ensuyvent : suppliant aussi tres humblement tous personnages entre « les mains desquelz ce petit livret pourroit tomber de le recepvoir « comme s'il estoit de plus grand efficace (*sic*). De Fronsac, ce quin- « ziesme de septembre, par vostre tres humble serviteur, Léonard « Dubanc ».

Se mettre à couvert en s'abritant derrière l'autorité du médecin dijonnais, tel était le motif qui avait incité Dubanc à écrire son « livret ». Pourtant, il ne semble pas que l'apothicaire limousin ait beaucoup profité des leçons de son maître bourguignon. Nous avons comparé l'ouvrage de Fabri à l'opuscule manuscrit de Dubanc : ils n'ont qu'une très vague et lointaine ressemblance.

Mais il pouvait paraître intéressant d'ajouter un nom d'apothicaire et de médecin aux biographies bourguignonnes ¹.

Jacques LEVRON,
Archiviste départemental de la Creuse.

LETTRES SUR LES ÉVÉNEMENTS DE BOURGOGNE A LA VEILLE ET AU LENDEMAIN DE FONTAINE-FRANÇAISE

Nous avons déjà publié plusieurs documents sur les victoires de l'armée royale en Bourgogne en 1595. En voici d'autres, dont l'intérêt apparaîtra si l'on veut bien les rapprocher des divers recueils documentaires que nous avons maintes fois déjà indiqués ² et que nous nous dispenserons de citer ici une fois de plus.

1. Et de compléter sur un point de détail l'ouvrage de M. A. BAUDOT, sur *La pharmacie en Bourgogne avant 1803*. Paris, Maloine, 1905, in-8°.

2. Voy. notamment les bibliographies sommaires ou les références données dans notre *Relation inédite de la reddition des ville et château de Dijon à Henri IV* (dans les Mém. de la Soc. bourg. de géog. et d'hist., 1912) et dans *Cinq lettres d'Henri IV sur la fin de la Ligue en Bourgogne. 1594-1595* (dans les Mém. de l'Académie de Dijon, 1924).